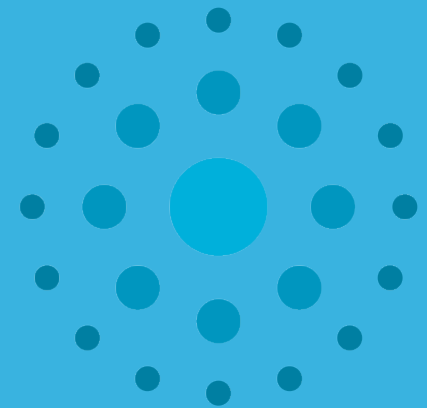



RENTREE DE
L'ECOLE DOCTORALE
SHAL 86

UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR



vendredi 9 décembre 2016
Amphi 60
Campus Carlone

ORDRE DU JOUR

- 1 – Mot d'accueil
 - 2 – Présentation de l'offre de formation offerte aux Doctorants par Cécile Mattesi
 - 3 – Présentation de l'offre de formation BU et informations diverses sur la thèse
 - 4 – Un point sur la MSHS-SE par Christophe Charlier, Directeur Adjoint de la MSHS-SE
 - 5 – Présentation des crédits ECTS à obtenir au cours de son doctorat
 - 6 – Quelques précisions sur le nouvel arrêté du 25 mai 2016 et les « nouveautés » qu'il implique
 - 7 – Visite HCERES de l'ED SHAL 86 le 1^{er} février
 - 8 – Concours de logos : à relancer ?
 - 9 – Questions diverses
 - 10 – Election des représentants doctorants au conseil de l'ED SHAL 86
- 

MOT D'ACCUEIL

Beaucoup, beaucoup de nouveautés cette année, la première est le changement de nom de l'ED, dû à l'accueil des écoles d'art:

Sociétés, Humanités, Arts et Lettres

D'autres nouveautés (mises en place en 2016) concernent les crédits ECTS

D'autres encore sont plus récentes et plus complexes et concernent l'arrêté du 25 mai 2016

Toutes les informations utiles sont sur le site de l'ED SHAL 86 :
<http://edshal.unice.fr/> ce qui évite les longs discours.

Quelques chiffres, avant de passer la parole....

**Bienvenue à toutes et tous,
nouveaux doctorants comme plus « anciens » !**

Quelques chiffres

ED SHAL= 22 disciplines en langues, littérature, arts, sciences humaines et sociales.

Pour 2015-2016 : **280 doctorant-e s** (104 hommes, 176 femmes) répartis comme suit

- 1e année: 65
- 2e année: 71
- 3e année: 53
- 4e année: 60
- 5e année et +: 31 (ce chiffre est heureusement en baisse régulière)

Thèses financées : 33, soit 12%, c'est très faible, mais en augmentation régulière... (9% l'an dernier)

- Emplois jeunes doctorants région : 4
- Contrats doctoraux sur dotation MESR : 21
- Contrats ENS : 3
- Bourses CIFRE : 5

37 Thèses soutenues en 2015, 49 thèses soutenues en 2016
total global en augmentation, bravo à vous!

Le budget annuel de l'ED est de **18 000 €** (dotation de l'établissement, lui aussi en augmentation, 2000 euros par rapport à l'année universitaire passée).

PRÉSENTATION DE L'OFFRE DE FORMATION OFFERTE AUX DOCTORANTS PAR CÉCILE MATTESI



LE SERVICE FORMATION ET GESTION DES COMPÉTENCES

- ✓ Le Service
- ✓ L'offre de formations professionnalisantes
- ✓ Procédure d'inscription dans SYGEFOR

Le Service Formation et Gestion des Compétences

SFGC => 4 agents

Marianne FUCHS, responsable du service

**Isabelle DELORME, formations collectives et
individuelles**

Cécile MATTESI, formations collectives et doctorales

Corinne ROCCO, formations collectives



LE SERVICE FORMATION ET GESTION DES COMPÉTENCES

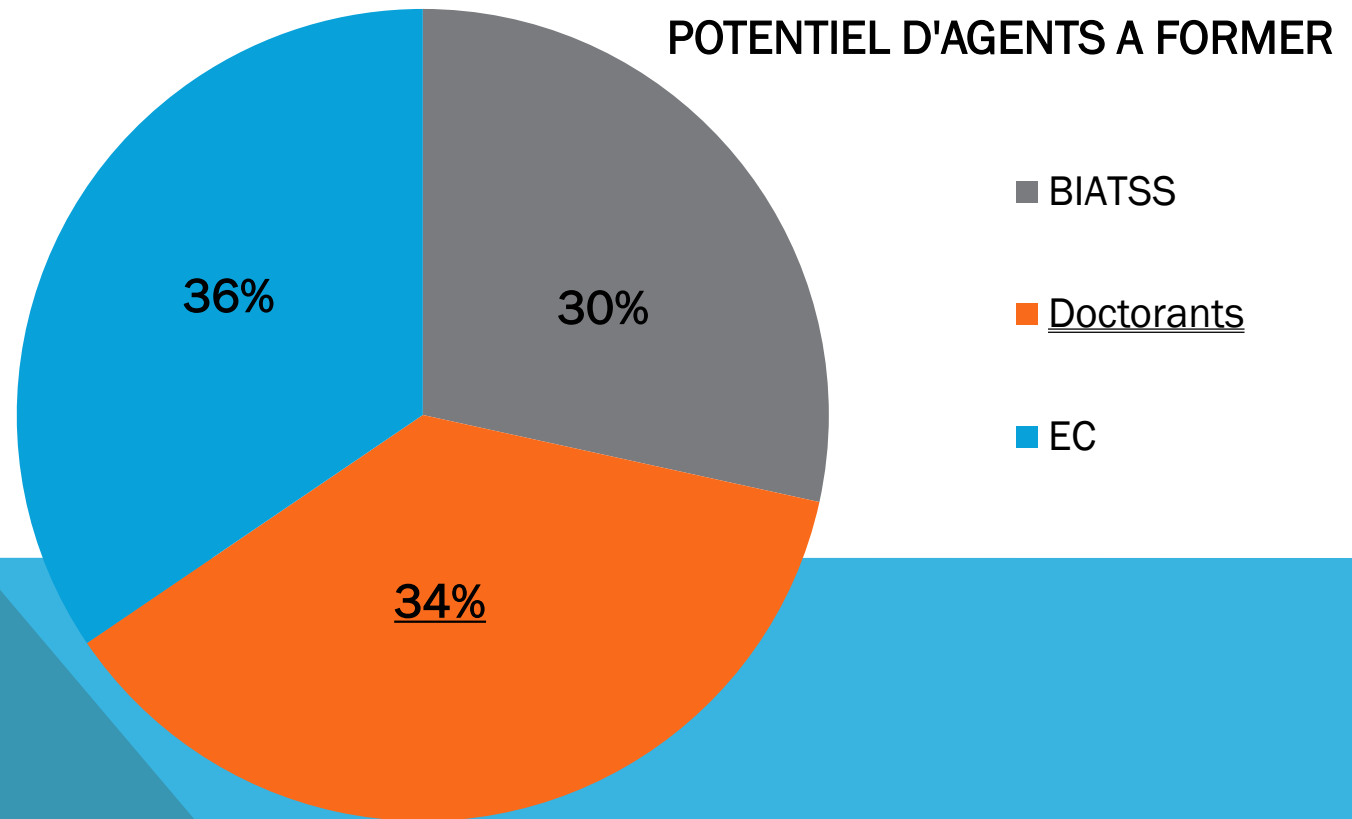
3847 personnels BIATSS, Enseignants &
Enseignants-Chercheurs et Doctorants

➤ 1396 Enseignants & Enseignants chercheurs

➤ 1151 BIATSS

1300 Doctorants dont 161 chargés
d'enseignement (DCCE)

CATÉGORIES DE PERSONNELS POTENTIELLEMENT À FORMER



L'offre de Formation

Des doctorants : **E**valuée et validée chaque

année par le Collège des Etudes Doctorales,

puis par le Conseil Académique.



Formations professionnalisantes

Tout doctorant devra avoir suivi des heures de formation dites "professionnalisantes" pour être autorisé à soutenir sa thèse.



Formations professionnalisantes

Doctorants Contractuels Chargés d'Enseignement (DCCE) 2016/2017

=> 60 heures de formation dont :

- 37h : Tronc commun pédagogique obligatoire
- 23h : A choisir à la carte dans les différents modules

Doctorants non DCCE

=> 30 heures : A choisir à la carte dans les différents modules

=> 30 heures : Au choix (disciplinaires ou professionnalisantes)

ATTENTION, HEURES DUES SUR 3 ANS

MODULES DE FORMATION

L'offre s'articule autour de 5 modules

- Communication
 - Prise de parole en public, créer ou reprendre une entreprise après la thèse, technique de recherche d'emploi, monter un business plan, règles de base de la communication.....
- Enseignement-recherche
 - Innovation et propriété industrielle, apprendre à enseigner....

MODULES DE FORMATION

- Langues
 - Anglais pour la recherche – En blended-learning – (écrit et oral)
- Management
 - Fondamentaux du management, conduite de projet, gestion des conflits, développer relations professionnelles constructives...
- Santé & Sécurité
 - Diplôme PSC1 (Premiers secours Niveau 1), recyclage du PSC1, utilisation d'un défibrillateur cardiaque.

S'inscrire en formation :
La plateforme **SYGEFOR**

Le service dispose d'une Plateforme
d'inscription en ligne.

SYstème de **GE**stion des **FOR**mations



ACCÉDER À SYGFOR

Portail de l'Université

Rubrique « Personnels »

Service « Formation des personnels »

Onglet « Doctorants » **pour consulter les programmes et toutes informations utiles**

Onglet « Offre de formation » **pour choisir ses formations et s'y inscrire**

SYGEFOR

Accès direct au SYstème de GEstion des FORmations

Cliquer sur « Je dispose d'une adresse @unice.fr ou @univ-cotedazur.fr (se connecter avec ses identifiants de messagerie)

Vous serez dirigé vers une « fiche d'informations personnelles (renseigner avec le plus de précisions possible : année de thèse, DCCE ou non, adresse mail...)

Responsable administratif = Directeur de labo et/ou thèse

Penser à la mettre à jour régulièrement si changement

Attention à l'adresse mail, très importante pour recevoir informations et convocations

SYGEFOR

S'INSCRIRE AUX STAGES EN COURS

The screenshot shows a web browser window with the URL `formation-personnels.unice.fr/formations/index.php?tpl=liste.session`. The page title is "Formations des personnels" and "Espace Stagiaires". The main content is titled "Liste des sessions en cours" with a sub-note: "Un stage peut donner lieu à plusieurs sessions." Below this, there is a instruction: "Pour consulter le détail d'un stage, cliquez sur l'intitulé du stage et débloquez les pop-ups." A table lists various training sessions with columns for "Intitulé du stage", "Date", "Durée", "Lieu", "Complet", and "Demande d'inscription".

Intitulé du stage	Date	Durée	Lieu	Complet	Demande d'inscription
AE02 : Adaptation à l'Emploi (Tronc Commun)	05/12/2013	6 heures	ESPE George 5 av Georges 5 NICE Salle 002		<input type="checkbox"/>
AG02 : SIFAC : Conventions : Notions Métier & Consultation (reporting)	En cours de programmation	3 heures			<input type="checkbox"/>
AG04 : SIFAC : Régie	En cours de programmation	4 heures			<input type="checkbox"/>
AG05 : GEISHA	En cours de programmation	7 heures			<input type="checkbox"/>
AG10 : EDT SOFT	En cours de programmation	3 heures			<input type="checkbox"/>
AG12 : Plateforme de réservation "Marché de voyages" CRWL	En cours de programmation	3 heures			<input type="checkbox"/>
AG18 : AE / SIFAC : Module Missions	12/12/2013 13/12/2013	9 heures	Salle Informatique - bat. AZUR - 28 av Valrose 06103 NICE / Salle Informatique - bat. AZUR - 28 av Valrose 06103 NICE		<input type="checkbox"/>
AG20 : SIFAC : Séminaire Meilleures pratiques-approfondissement et réglementation	21/11/2013 21/11/2013	6 heures	/ ESPE (IUFM) Stephen Liegeard -43 ave Stephen Liegeard - Nice -		<input type="checkbox"/>
BUR01 : Excel niveau 1	En cours de programmation	12 heures			En attente d'autorisation hiérarchique
BUR02 : Excel niveau 2	09/12/2013 16/12/2013	12 heures	Salle Informatique - bat. AZUR - 28 av Valrose 06103 NICE / Salle Informatique - bat. AZUR - 28 av Valrose 06103 NICE		<input type="checkbox"/>

SYGEFOR

VALIDER SON INSCRIPTION

Sygefor UNS UNS connexion Formation

Formations des personnels

Espace Stagiaires

Accueil - Déconnexion

Récapitulatif des demandes d'inscription

Vos demandes ne sont pas encore enregistrées ! Vous devez vérifier le récapitulatif de vos demandes d'inscription puis cliquer sur le bouton "Valider vos demandes d'inscription" situé en bas de page :

Intitulé	Date	Durée en heures	Typologie ?	Priorité	DIF ?
BUR04 : Word niveau 1	<i>En cours de programmation</i>	12	- ▾	1 ▾	<input type="checkbox"/>
BUR06 : Word niveau 3	<i>En cours de programmation</i>	12	- ▾	2 ▾	<input type="checkbox"/>
AG05 : GEISHA	<i>En cours de programmation</i>	7	- ▾	3 ▾	<input type="checkbox"/>
AG06 : HARPEGE	<i>En cours de programmation</i>	12	- ▾	4 ▾	<input type="checkbox"/>

Pour modifier la liste de vos demandes, cliquez ici pour revenir à la page de la sélection.

N'oubliez pas de valider vos demandes en cliquant sur le bouton suivant :

Valider vos 4 demandes d'inscription

Conçu par Acrest Web Technologies

SYGEFOR - Tous droits réservés | IIRFOT de Bretagne et des Pays de la Loire

SYGFOR

Précisions importantes

30 heures de formation de droit pour tous les personnels

Après 30h de formation => DIF(case à cocher) en T2 ou T3 (non comptabilisées)

SINON : "Vous ne pouvez pas cumuler plus de 30 heures de formation durant l'année 2017 sans mobiliser votre DIF !"

SYGGEFOR Formulaire d'inscription

DEMANDE DE FORMATION 2012

- **Signature** : Directeur labo ou Directeur thèse
- **Retour formulaire** courrier ou mail a formation-personnels@unice.fr
- **Absence formulaire**
Pas de validation, pas de convocation, stage refusé

STAGIAIRE :

Nom : Mme FUCHS Marianne

Etablissement : Université Nice Sophia Antipolis

Adresse de contact : Grand Château 28 av de Valrose - 06103 NICE

Situation professionnelle : Cat. A

STAGES :

Date	Stage	Durée en heure	Typologie	Priorité	Utilisation DIF	Accord responsable
	Stage n° 1 : BUR04 : Word niveau 1	12	T1	1	NON	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable
	Stage n° 1 : BUR06 : Word niveau 3	12	T2	2	OUI	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable
	Stage n° 1 : AG05 : GEISHA	7	T2	3	OUI	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable
	Stage n° 1 : AG06 : HARPEGE	12	T3	4	OUI	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable

Motivation du/des refus en cas d'avis défavorable :

Personnels Administratifs		Enseignants Chercheurs
Visa du supérieur hiérarchique	Visa du responsable administratif	Visa du Directeur de composante
Nom :	Nom :	Nom :
Fait à :	Fait à :	Fait à :
Le :	Le :	Le :

DIVERS

Gestion des heures professionnalisantes => Service Formation

Validation des heures professionnalisantes => Ecole Doctorale

Gestion des heures disciplinaires, de spécialités et transverses => Ecole Doctorale

Edition des récapitulatifs annuels des formations suivies
=> Service Formation pour l'Ecole Doctorale

TOUTE SITUATION INDIVIDUELLE AUTRE

=> ECOLE DOCTORALE

MERCI

- Contacts :

formation-personnels@unice.fr

drh.formations@unice.fr

Cecile.MATTESI@unice.fr

04.92.07.63.83

04.92.07.60.39 (Marianne FUCHS)

04.92.07.60.79 (Isabelle DELORME)

04.92.07.66.19 (Corinne ROCCO)

PRÉSENTATION DE L'OFFRE DE FORMATION BU ET INFORMATIONS DIVERSES SUR LA THÈSE LES FORMATIONS À LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE

Stéphane Amelin



UN CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'art. 4 de l'arrêté du 7 août 2006 prévoit que « les ED proposent aux doctorants les formations utiles à leur projet de recherche et à leur projet professionnel, ainsi que les formations nécessaires à l'acquisition d'une culture scientifique élargie ».

Les Ecoles doctorales de l'Université de Nice ont adopté comme principe que ces formations doivent s'élever à *90 heures en l'espace de trois ans* (qui correspond à la durée réglementaire de réalisation d'une thèse).

Elles sont réparties de la manière suivante :

60 heures à choisir parmi les formations proposées par l'ED,

30 heures à choisir parmi les formations professionnalisantes proposées par le service Formation continue de l'Université

OBJECTIFS POUR LE DOCTORANT

Connaitre les outils de recherche documentaire de votre BU,


Connaitre les outils disponibles au niveau national

Avoir une démarche à la fois approfondie et efficace avec les outils informatiques

Appréhender la publication scientifique en ligne



TROIS MODULES

1. S'approprier l'information scientifique et technique (= la recherche documentaire pour la thèse)
 2. Structurer ses références bibliographiques, le partage et la veille
 3. Illustrer et échanger ses travaux
- 

DÉMARRER

1. S'approprier l'information scientifique et technique

Une formation « méthodologique » pour démarrer vos recherches documentaires

Deux formations sur la documentation électronique (les revues en ligne, les bases de données) dans vos disciplines



UTILISER LES OUTILS DE GESTION DE L'INFORMATION

2. Structurer ses références bibliographiques, le partage et la veille

Organiser sa veille sur le net et les bases de données

Stocker ses signets en ligne (Diigo)

Gérer automatiquement ses références puis sa bibliographie (Zotero)



APPRÉHENDER LA PUBLICATION SCIENTIFIQUE EN LIGNE, VALORISER SES TRAVAUX

3. Illustrer, échanger ses travaux

Utilisation avancée du traitement de texte pour la thèse

Insérer des images et des graphiques dans des documents, réalisation de posters

Connaitre les différentes formes de diffusion des publications scientifiques :
archives ouvertes, revues en ligne, blogs, ...

Les données de la recherche et leurs enjeux : gestion et diffusion des données

NOUVEAUTE 2017 : les sources numériques : recherche, manipulation
et récupération des données

ET LA THÈSE DANS TOUT ÇA ?

Le dépôt électronique des thèses

Vous devrez suivre en 2^e ou en 3^e année une formation ***obligatoire*** qui explique les enjeux et le fonctionnement du dépôt électronique des thèses.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Envoi par mail *sur votre boîte unice* durant la première semaine de janvier d'un lien vers un formulaire à remplir en ligne. Vous aurez jusqu'au 15 janvier pour vous inscrire.

Renvoi fin janvier de la liste de vos inscriptions

Rappel par mail une semaine avant chaque formation

ATTENTION!

Vous serez contactés sur votre adresse unice

Ces modalités d'inscription ne concernent que les formations prises en charge par la BU et PAS les formations professionnalisantes (Service formation continue de l'UNS).

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le décompte des heures est transmis à la fin du programme de formation à l'Ecole doctorale.

Ne vous inquiétez donc pas si les heures ne sont pas prises immédiatement en compte.



CONTACT ET INTERVENANTS

Les intervenants :

Des personnels de la BU : Conservateurs, Ingénieur informatique,
Ingénieur d'études

Des personnels de l'Urfist, Unité régionale pour l'information
scientifique et technique, conservateur ou enseignant-
chercheur

Coordination : stephane.amelin@unice.fr

UN POINT SUR LA MSHS-SE
PAR CHRISTOPHE CHARLIER,
DIRECTEUR ADJOINT DE LA MSHS-SE



ECTS : NOUVEAUTÉS

Système en points ECTS plutôt qu'en heures **maintenu** car :

- la thèse va compter pour **90 ECTS**, soit la moitié des crédits à obtenir
- les activités liées à la **recherche** sont désormais très valorisées : communications orales ou écrites à une conférence, nationale ou internationale ; rédaction d'articles scientifiques, chapitres d'ouvrage, actes de colloque...
- Voici la proposition qui a été votée par le conseil de l'ED en début d'année :

CRÉDITS ECTS

Formations méthodologiques (BU, URFIST) se référer au programme 30h à valider = 30 ects		
Module A : s'approprier l'information scientifique et technique	Heures	ECTS
Formation 1 à 4	12	12
Module B : structurer ses références bibliographiques, partager et veiller	Heures	ECTS
Formation 1.a à 4	18	18
Module C : illustrer, échanger ses travaux	Heures	ECTS
Formation 1 à 8	25	25
Formations professionnalisantes 30h à valider = 30 ects	Heures	ECTS
COM-EP03 : Mieux gérer son temps pour gagner en efficacité	14	14
COM-EP04 : Prise de parole en public	6	6
COM-EP05 : Rédiger pour le Web -	6	6
COM-EP07 : Technique de recherche d'emploi doctorant	9	9
COM-EP08 : L'emploi dans la fonction	3	3
COM-EP09 : Créer ou reprendre une entreprise après la thèse	12	12
COM-EP10 : Marque <u>Employeur</u>	4	4
COM-EP11 : Règles de base de la communication interne	6	6
COM-EP13 : L'entreprise, quels modèles ?	6	6
COM-EP14 : <u>Projet professionnel</u>	4	4
COM-EP15 : <u>Monter un business plan</u>	6	6
COM-EP16 : Préparation Concours "Ma thèse en 180 secondes"	16	16
ER02 : Innovation et Propriété Industrielle INPI	3	3
LAN02-1 : Initiation Anglais pour la Recherche - SPOC <u>Writing for publication</u>	15	15
LAN02-2 : Initiation Anglais pour la Recherche - SPOC <u>Public Speaking</u>	15	15
LAN02-3 : Approfondissement Anglais pour la Recherche - <u>Research Publication</u>	15	15
LAN02-4 : Approfondissement Anglais pour la Recherche - <u>Research Presentation</u>	15	15
MGT03 : Développer des relations professionnelles constructives	6	6
MGT04 : Piloter et animer par objectifs	6	6
MGT05 : <u>Conduite de projets</u>	12	12
MGT06 : <u>Gérer les conflits</u>	14	14
SS01 : Formation PSC 1	7	7
SS02 : <u>Recyclage PSC 1</u>	3	3
SS11 : Utilisation d'un défibrillateur cardiaque	3	3
ER03 : Parcours, pédagogie (réservé aux DCCE)	45	45

Formations scientifiques, transdisciplinaires 30h à valider = 30 ects	Nature	ECTS
Séminaire de laboratoire, d'un axe interdisciplinaire de l'UNS, de la MSHS, des GIS, Journée Doctorale...	Présence	2
	Communication	3
	Organisation	6
Colloque International	Présence	2
	Communication	6
	Poster	4
	Organisation	8
Colloque national	Présence	2
	Communication	4
	Poster	4
	Organisation	6
Doctorant représentant conseil ou labo		3 ECTS/an
Aide à la communication du labo		6
Terrain (fouilles archéologiques, enquête à l'étranger, stage...		2 ECTS / h (10 max/an)
Publication dans revue internationale ACL (en 1er auteur)		12
Publication dans revue nationale ACL (1er auteur)		8
Publication dans revue sans CL (1er auteur)		6
Acte de colloque (1er auteur)		6
Chapitre d'ouvrage (1er auteur)		5
Article de vulgarisation scientifique (idem)		4
Pour second auteur:		nb ECTS / 2
Activité de suivi d'étudiants (encadrement de mémoire de M1 ou de co-encadrement de M2)		3
Monitorat ou CC > = 64		15 / an
Chargé de cours < 64		9 / an
CC moins de 20 h		5 / an
Contractuel hors Université		6 / an
ATER / Maître de langues		20
Prof collège/lycée		20
Autre activité professionnelle à temps plein		25
Autre activité professionnelle à mi-temps		12

ARRÊTÉ DU 25 MAI 2016



Nouvel arrêté du 25 mai 2016

Quelques points importants



PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ET IMPACTS

- Entrée en vigueur : 1^{er} septembre
- Art. 1 :
 - Le doctorat : **une expérience professionnelle de recherche**, en formation initiale ou en formation tout au long de la vie
 - Politique de site : création possible de **collèges doctoraux pour UCA, ça sera une Maison des Etudes Doctorales**
 - **Convention** nécessaire lorsqu'une partie du travail de recherche est réalisé par le doctorant dans un organisme du monde socio-économique ou culturel non partie prenante de l'ED
- Art. 3 : Missions ED/CED
 - **Formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique**
 - **Comité de suivi individuel de doctorant**
 - L'arrêté impose de consulter le comité de suivi à **partir de la troisième inscription** mais son avis peut être sollicité dès la **deuxième inscription** si le conseil de l'école doctorale le décide.
 - **Formations ou accompagnement des encadrants**
 - **Suivi des docteurs formés**

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ET IMPACTS

- Art. 4 : Evaluation des cursus et activités de formation proposées
- Art. 9 : Composition du conseil d'ED: 12 à 26 membres
 - 2 représentants BIATS (au lieu de 1), les membres proposent les personnalités qualifiées extérieures domaine scientifique et socioéconomique
 - Règles d'élection et de nomination des membres du conseil fixées par le CA de l'établissement
- Art. 12 : **Convention de formation** en plus de la **charte** signée lors de la 1^{ère} inscription (charte des thèses et charte anti-plagiat). Nouveau document UCA en cours de rédaction, validé par le CAC UCA.

PRÉCISION SUR LA CONVENTION DE FORMATION

Elle est signée par le directeur de thèse et par le doctorant, et mentionne:

- les droits et devoirs des parties en présence.
- le sujet du doctorat et la spécialité du diplôme, le cas échéant les conditions de financement du doctorant,
- ainsi que les éléments suivants :
 - 1° Si le doctorat est mené à temps complet ou à temps partiel ; dans ce cas est précisé le statut professionnel du doctorant ;
 - 2° Le calendrier du projet de recherche ;
 - 3° Les modalités d'encadrement, de suivi de la formation et d'avancement des recherches du doctorant ;
 - 4° Les conditions matérielles de réalisation du projet de recherche et, le cas échéant, les conditions de sécurité spécifiques ;
 - 5° Les modalités d'intégration dans l'unité ou l'équipe de recherche ;
 - 6° Le projet professionnel du doctorant ;
 - 7° Le parcours individuel de formation en lien avec ce projet personnel ;
 - 8° Les objectifs de valorisation des travaux de recherche du doctorant : diffusion, publication et confidentialité, droit à la propriété intellectuelle selon le champ du programme de doctorat.

ART. 13 – COMITÉ DE SUIVI INDIVIDUEL

*« Un **comité de suivi individuel** du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation. Il évalue, dans un entretien avec le doctorant, les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse. Il veille notamment à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement. Les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement de ce comité sont fixées par le conseil de l'école doctorale. Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant. »*

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ET IMPACTS

• Art. 14 : **Durée des thèses**

- Généralement 3 ans pour un équivalent temps plein recherche, autre cas : durée de la thèse limitée à 6 ans,
- Prolongation possible si handicap, congé de maternité ou de paternité, congés d'accueil enfant, maladie (≥ 2 mois); prolongation annuelle à titre dérogatoire après avis du CAC; **césure insécable d'un an maximum** et peut demeurer inscrit (non comptabilisé dans la durée de thèse)

Art 15 : portfolio d'activités et de compétences : *« un portfolio du doctorant comprenant la liste individualisée de toutes les activités du doctorant durant sa formation, incluant enseignement, diffusion de la culture scientifique ou transfert de technologie, et valorisant les compétences qu'il a développées pendant la préparation du doctorat, est réalisé. Il est mis à jour régulièrement par le doctorant. ».*

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ET IMPACTS

- Art. 18 : **jury de soutenance de doctorat** :
 - Sa composition doit permettre une représentation équilibrée des femmes et des hommes
 - le directeur de thèse participe au jury, mais ne prend pas part à la décision; 4 membres minimum et le directeur n'est plus comptabilisé.
- Art. 19 : **soutenance** :
 - sauf pour le président, **visioconférence possible**
 - **Disparition des mentions:** « L'admission ou l'ajournement est prononcé après délibération du jury »
- Art 21 à 23 : **cotutelle** :
 - si thèse non rédigée en français, résumé substantiel en français

DÉCRET SUR LES DOCTORANTS CONTRACTUELS

Décret n° 2016-1173 du 29 août 2016 modifiant le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche

- Entrée en vigueur : 1^{er} septembre
- Principales évolutions :
 - Deux prolongations optionnelles d'un an possibles.
 - Un congé spécifique non rémunéré pour période de **césure** insécable, d'une durée d'un an maximum
 - Le contrat doctoral peut être mis en œuvre par plusieurs établissements d'une COMUE.
 - Missions complémentaires ($\leq 1/6$ durée du travail) modulable.

PRÉCISIONS APPORTÉES PAR S. MELLET

1. Les doctorants avec charge d'enseignement ont un contrat et un avenant établis par UCA et seront payés uniquement par UCA.

Charge d'enseignement est de 64h.

Mensualisation : faire de la charge d'enseignement une mission complémentaire oblige l'employeur à verser la rémunération correspondante de manière mensuelle. UCA versera dès le début de l'année au doctorant un salaire équivalent à 5 heures de cours par mois sur la base d'un service prévisionnel. En fin d'année, au moment de l'édition de l'état liquidatif sur service fait, le complément dû par l'employeur sera payé en une seule fois.

Pour 2016-2017, un rattrapage sur les salaires d'octobre à janvier sera fait.

Revalorisation : l'UNS reversera à UCA le montant des heures d'enseignement effectuées par les doctorants UCA sur la base du taux horaire qu'elle a fixé; ce taux diminue le salaire global des doctorants avec charge d'enseignement en dépit de l'augmentation du montant du contrat doctoral lui-même.

Pour l'année universitaire en cours, UCA prend en charge un complément de salaire pour atténuer cette diminution.

Formation : la charge d'enseignement de 64h impose au doctorant de suivre la formation pédagogique associée.

2. Pour les doctorants ministériels ou sur ressources propres sans charge d'enseignement :

Les contrats sont tous faits et signés.

S'il est attribué des enseignements à un doctorant sans charge d'enseignement, un dossier de vacataire à hauteur de **24 heures** maximum sera établi selon la procédure identique au recrutement de tout vacataire (intervenant extérieur) avec un contrat dédié établi par l'employeur.

Le plafond de 24h a été fixé par l'UNS pour l'année 2016-2017. Il sera revu à partir de la rentrée 2017 pour correspondre aux vœux du Collège des Ecoles Doctorales (plutôt 30h).

VISITE HCERES DE L'ED SHAL 86, 1^{ER} FÉVRIER 2017

Programme		
Comité HCERES – délégué scientifique	1 ^{er} février 2017	
	Matin	Après-midi
Comité 1 Claudio GALDERISI	<p>8h45 - 10h00</p> <p>Réunion d'information HCERES à huis-clos en présence de l'ensemble des membres des comités et des délégués scientifiques du HCERES</p> <p>Grand Château, Valrose</p> <p>10h00 – 12h30</p> <p>Présentation du site et de sa politique doctorale par ses représentants, en présence de l'ensemble des comités et des délégués scientifiques. Un temps sera aménagé pour une discussion.</p>	<p>13h40 – 17h50</p> <p>ED 86 - Sociétés, Humanités, Arts, Lettres (SHAL)</p> <p>MSSH-SE, salle plate</p>

PROGRAMME DÉTAILLÉ VISITE ED APRÈS-MIDI

- ✓ **13h40-14h00:** Réunion préparatoire à huis clos entre les membres du comité pour qu'ils confrontent leur fiche d'évaluation. *20 min*
- ✓ **14h00-15h00:** Présentation du bilan et du projet de l'ED par sa direction (20 min) en présence des membres du Conseil de l'ED et des représentants des établissements, suivie d'une discussion (40 min). *60 min*
- ✓ **15h00-16h00:** Discussion (en l'absence de la direction de l'ED) entre le comité et un panel représentatif (en nombre et profil) de doctorants/docteurs de l'école. *60 min*
- ✓ **16h00-16h30:** Première discussion à huis clos du comité. *30 min*
- ✓ **16h30-17h20:** Discussion entre le comité et la direction de l'ED (seule ou accompagnée de sa direction adjointe). *50 min*
- ✓ **17h20-17h50:** Discussion finale à huis clos du comité pour préparer les grandes lignes du rapport d'évaluation. *30 min*

**RELANCER LE CONCOURS
DE LOGOS!!!**



QUESTIONS DIVERSES



**ELECTION DES REPRÉSENTANTS
DOCTORANTS AU CONSEIL
DE L'ED SHAL 86**

